



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 23  
Nombre de représentés : 10  
Nombre de votants : 33

**OBJET**

Affaire n°2016-145  
  
ZONE INDUSTRIELLE N°3  
  
CESSION D'UNE PARCELLE DE  
TERRAIN NON BATI A LA SARL  
NEO DEVELOPPEMENT  
IMMOBILIER

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal  
a été faite le 22 septembre 2016 et  
affichée le 22 septembre 2016.

- le compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
le :

06 OCT 2016

LE MAIRE



Olivier HOARAU

SÉANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le jeudi  
29 septembre, le Conseil municipal du Port s'est  
réuni à la Mairie, après convocation légale sous la  
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Laure Boyer.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme  
Dalila Mahé 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert  
3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe,  
Mme Annie Mourgaye 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Fayzal  
Ahmed Vali 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Cala M'Rhéhour  
7<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe,  
M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Armand  
Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean  
Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard  
Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme  
Brigitte Laurestant, Mme Karine Mounien, Mme  
Karine Infante, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-  
Laure Boyer, M. Daniel Vassinot, M. Henry  
Hippolyte, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Paulette Lacpatia 1<sup>ère</sup>  
adjointe (par M. Olivier Hoarau), M. Sergio Erapa  
11<sup>ème</sup> adjoint (par Mme Dalila Mahé 2<sup>ème</sup> adjointe),  
M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), M.  
Jean-Hubert M'Simbona (par M. Jean-Bernard  
Gaillac), Mme Catherine Gossard (par Mme Annick  
Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe), Mme Dorisca Tiburce (par  
Mme Bibi-Fatima Anli), M. Brandon Incana (par M.  
Alain Iafar), Mme Sabine Le Toullec (par M. Daniel  
Vassinot), Mme Mémouna Patel (par M. Henry  
Hippolyte), M. Patrick Jardinot (Mme Valérie  
Auber).

**Arrivé (s) en cours de séance** : Néant.

**Départ (s) en cours de séance** : Néant.

**Absent (s)**: M. Wilfrid Cerveaux, Mme Mikaëla  
Latra, M. Hary Auber, Mme Firose Gador,  
M. Patrice Payet.

.....  
.....

**ZONE INDUSTRIELLE N°3  
CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NON BATI  
A LA SARL NEO DEVELOPPEMENT IMMOBILIER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** la demande de la société Néo Développement Immobilier du 02 novembre 2015,

**Vu** le plan de bornage n°407.2230.5.16 du 13 mai 2015 réalisé par la SARL OIT,

**Vu** l'estimation des domaines du 12 novembre 2015,

**Vu** la délibération du 02 février 2016 (affaire n°2016-010) qui abroge la cession de la parcelle AV 104 au groupe ACCOR en 2001 et à la SCCV Immo Habilis en 2006,

**Vu** l'avis favorable des commissions « Aménagement – travaux – environnement » et « Économie – Tourisme – Économie sociale et solidaire » en date du 21 septembre 2016,

**Vu** le rapport présenté en séance du 29 septembre 2016 portant sur la cession de la parcelle de terrain non bâti à la SARL Néo Développement Immobilier,

**Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver la cession de la parcelle de terrain non bâti cadastrée section AV n°104p, d'une contenance indicative de 2 291 m<sup>2</sup>, sise à Le Port, rue Boris Vian au profit de la SARL Néo Développement Immobilier au prix de 685 009 euros HT (six cent quatre vingt cinq mille neuf euros), aux conditions définies dans le rapport,

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

**ZONE INDUSTRIELLE N°3**  
**CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NON BATI**  
**A LA SARL NEO DEVELOPPEMENT IMMOBILIER**

Le présent rapport a pour objet la cession de la parcelle de terrain non bâti à la SARL Néo Développement Immobilier, d'une superficie indicative de 2 291 m<sup>2</sup>, cadastrée section AV n°104p.

La SARL Néo Développement Immobilier a fait l'acquisition des parcelles non bâties AV 206 et 276 auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion pour la création d'un « Pôle Emploi ».

Ces parcelles, adjacentes à celle de la Commune, ont enclavées de par la configuration du terrain.

A ce titre, la société a sollicité la Ville, pour courrier du 02 novembre 2015, pour l'acquisition de ce foncier communal, afin de desservir au mieux le projet de Pôle Emploi et un projet immobilier de bureaux complémentaire.

Ledit terrain a fait l'objet d'un découpage parcellaire, les réseaux ainsi que la piste cyclable ont été retirés de la partie à vendre. Les frais de géomètre s'élèvent à 2 529.14 € TTC.

Le service des Domaines a évalué la parcelle AV 104p à 299 € / m<sup>2</sup>, le 12 novembre 2015.

Les modalités de cession sont les suivantes :

- Paiement du prix au comptant ;
- Prise en charge des frais d'acte notarié et de géomètre par l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la cession de la parcelle non bâtie cadastrée section AV n°104p d'une contenance indicative de 2 291 m<sup>2</sup>, sise à Le Port, rue Boris Vian au profit de la SARL Néo Développement Immobilier au prix de 685 009 euros HT (six cent quatre vingt cinq mille neuf euros), aux conditions définies ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

---

Affaire suivie par la Direction de l'aménagement du territoire – Service foncier





Liberté - Égalité - Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA REUNION  
Division du Domaine  
7 Avenue André Malraux  
97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

N° 7307

## AVIS DU DOMAINE

### VENTE AMIABLE

Pour nous joindre :  
Références : N° dossier : 2015-407V1697  
Affaire suivie par : N. FESTIN-PAYET  
Téléphone : 02 62 94 05 87  
Télécopie : 02 62 94 05 83  
Courriel : drfip974.ppp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

**MAIRIE DU PORT**

ARRIVEE LE: 20 NOV 2015

N° 15015332

DAT → T

- 1 Service consultant : Commune de Le Port
- 2 Date de la consultation : 6 novembre 2015
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Cession à la société Néo pour la création du pôle emploi
- 4 Propriétaire présumé : Commune de Le Port
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :  
Commune de Le Port, rue Boris Vian  
Parcelle cadastrée AV 104 d'une superficie de 2 673 m<sup>2</sup>
- 5a Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous sol - Elements particuliers de plus value et de moins value - Voies et réseaux divers :  
Au PLU : Uem  
Au PPR : Néant
- 7 Situation locative : Libre
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 800 000 €
- 12 Observations particulières : Evaluation faite sur la base des éléments d'information communiqués par le consultant (superficie, PPR,...)  
Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.  
Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.  
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.
- Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

A Saint-Denis, le 12 novembre 2015  
Pour la Directrice Régionale des Finances Publiques  
de LA REUNION  
Le Responsable des Missions Domaniales

Olivier BINET

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

